

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 631 Subventions (4.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Parcours, As de Cœur et La Table des Matières ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 14e arrondissement, à l'association Parcours, 118 rue du Château 75014 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 187680, 2021_11129.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer le deuxième avenant avec l'association Parcours, joint en annexe.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 14e arrondissement, à l'association As de Coeur, 53 rue des Plantes - Hall 4 75014 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 180828, 2021_11103.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 14e arrondissement, à l'association La Table des Matières, 87 rue Daguerre 75014 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 184123, 2021_08971.

Article 5 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO